

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars à 11h00, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation et sous présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 09 mars 2023.

Présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, David ROUSSEL, Monique JARRY, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Xavier ROSALIE, Bruno CHEMIN, Marcel MILACHON, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON.

Absents excusés : Brigitte BERTEIGNE, Jérôme CORDIER, Séverine MAZATEAU, Sylvie GUILPAIN, Loïc BARRET, Louise CARTIER, Gilbert GREMY, Corinne PASQUIER

Membres du Bureau communautaire : 26

Membres en exercice : 26

Quorum : 14

Présents lors de l'appel : 18

Secrétaire de séance élue ce jour : Christine AITA

L'ordre du jour est le suivant :

1. GENERAL

- 1.1. Approbation du procès-verbal du 24 février 2023
- 1.2. Site internet : choix du prestataire
- 1.3. Soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes

2. ACTION SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 2.1. Accueil d'un stagiaire en formation CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport)

3. QUESTIONS DIVERSES

Le Président procède à l'appel et, ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 11h02.

Désignation d'un secrétaire de séance : Christine AITA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 24 février 2023

Le Président soumet au Bureau le procès-verbal de séance du 24 février 2023 dernier pour approbation.

Délibération 2023-04-01

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 février 2023.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1.2. Site internet : choix du prestataire.

Pour la réalisation du site internet, quatre prestataires (cinq avec **Net.Com** à Saint-Clément qui a décliné le projet parce que pas suffisamment rémunérateur) ont été contactés :

- **Subotai** (Sens, SARL) – Julie Trivier & Pierre Miguel : 12.900 € TTC
- **Créaphik** (Versigny, SARL) – Maeva Quignard : 11.076 € TTC
- **Matière Noire** (Toucy, entreprise individuelle) – Leticia Otero : 12.804 € TTC
- **Centre France** (Clermont-Ferrand, SAS) : 6.188 € TTC

Subotai a réalisé le site de la ville de Sens ainsi que celui du Grand Sénonais. Ils sont basés à Sens. Agence de communication dynamique dirigée par un binôme, Subotai, qui existe depuis sept ans, réalise toutes ses prestations en interne. L'équipe est par ailleurs très au fait des problématiques politiques et territoriales (Subotai a également réalisé les sites de Brie'Nov et de la Fabrique 77).

Créaphik a réalisé le site de la communauté de communes de la Vanne et du pays d'Othe. Sur le papier c'est une SARL mais leur fonctionnement fait plutôt penser à du freelance : la dirigeante de Créaphik est venue accompagnée d'un développeur web qui facturait ses services indépendamment. Le point (très) problématique de leur proposition est que le montant total dépend du nombre de pages créées. Leur première proposition se montait à 7.200 € TTC (pour six pages), après quelques mises au point de notre part, elle est montée à 10.916 €...

Nous avons demandé à **Idéal Productions** qui avait réalisé le site initial, de produire un devis – ce qui a été fait, non pas au nom d'Idéal Productions, mais pour le compte de **Matière Noire**, une entreprise individuelle située à Toucy. Le devis est assez proche de celui de Subotai, bien qu'il emploie le même thème que l'ancien site (Avada) là où Subotai utilise un constructeur de site (Elementor). Par ailleurs, à l'instar de Créaphik, Matière Noire fait appel à des prestataires extérieurs.

Centre France propose une solution a priori peu onéreuse qui la distingue des autres prestataires. Cependant, après quelques recherches, il s'avère que Centre France est essentiellement une vitrine commerciale. C'est la société **Net 15**, située à Aurillac, qui réalise les sites internet pour leur compte. Net 15 est une SASU qui emploie entre 5 ou 6 personnes. Le point rédhibitoire de cette proposition est que Net 15 fournit son propre CMS [système de gestion de contenu] natif baptisé Websee, là où les trois autres prestataires ont opté pour un choix classique (et répandu) : Wordpress, un CMS

gratuit, libre et open-source [communautaire]. Par ailleurs, Websee est un outil incomplet qui ne permet pas certaines fonctionnalités indispensables (les formulaires de recherche, l'agenda).

	Libellé	Coût Unitaire	
		HT	TTC
Subotai	Réalisation / développement	8 900 €	10 680 €
	Formation	700 €	840 €
	Hébergement (32Go)	180 €	216 €
	Maintenance	280 €	336 €
	Droit d'usage licences outils de dev.	250 €	300 €
	Sous total coûts annuels	710 €	852 €
	Total Subotai	10 310 €	12 372 €
Créaphik	Réalisation / développement	8 430 €	10 116 €
	Formation	350 €	420 €
	Hébergement (30Go)	100 €	120 €
	Maintenance (annuelle)	350 €	420 €
	Sous total coûts annuels	450 €	540 €
	Total Créaphik	9 230 €	11 076 €
Matière Noire	Réalisation / développement	9 450 €	11 340 €
	Hébergement	360 €	432 €
	Maintenance	575 €	690 €
	Droit d'usage licences outils de dev.	285 €	342 €
	Sous total coûts annuels	1220 €	1464 €
	Total Matière Noire	10 670 €	12 804 €

C'est l'agence Subotai, basée à Sens, qui paraît proposer l'offre la plus intéressante. Leur devis qui s'élevait initialement à 15 180 € TTC a été négocié à **12 372 € TTC**, ce qui les place dans la moyenne des autres propositions.

Délibération 2023-04-02

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la proposition de l'agence SUBOTAI pour la réalisation du site internet pour un montant de 12 372 € TTC,

INSCRIT la dépense au budget 2023 au compte 2051,

AUTORISE le président à signer le devis et tout document afférent à cette décision.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

11h29 : Arrivée de Brigitte BERTEIGNE portant le nombre des présents à 19.

1.3. Soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie et faisant état de plus de 17 000 personnes qui ont perdu la vie, l'Association des Maires de France exprime toute sa solidarité envers les populations touchées et tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'AMF invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent à apporter une contribution à ces opérations et à participer à l'élan national de solidarité.

Le Président propose de participer à cette solidarité par le biais du FACECO et demande l'avis du Bureau.

Bruno CHEMIN évoque un appel aux dons individuels plutôt que par les élus ou la collectivité ; Etienne SEGUELAS répond que la centralisation des dons par un organisme spécialisés permet de garantir que les fonds collectés sont bien utilisés sur place. Jean-François CHABOLLE explique qu'il s'agit là d'un geste institutionnel.

Délibération 2023-04-03

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

DECIDE de contribuer au fonds de concours du FACECO pour le soutien aux populations victime - séismes en Turquie et Syrie à hauteur de 2 000 €,

INSCRIT la dépense au budget 2023 au compte 6748,

CHARGE le président des démarches découlant de cette décision,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : Abstention : 2 (Monique JARRY et Xavier ROSALIE) ; Contre : 2 (Frédéric BOURGEOIS et Bruno CHEMIN) ; Pour : 15.

2. ACTION SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.1. Accueil d'un stagiaire en formation CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport)

Le Président informe qu'un stagiaire rejoindra le service Action Sociale pour une durée de 6 mois à compter du 27 mars 2023, dans le cadre d'une formation au Certificat Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS) dispensée par les Francas.

Cette formation a pour but la qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans le domaine d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles et est financée en intégralité par les Francas donc sans coût pour la CCGB.

Le Président explique que l'accueil de ce stagiaire se fera sous réserve de l'acceptation de son dossier par le centre de formation.

Délibération 2023-04-04

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

AUTORISE le président à signer la convention de stage entre la Communauté de Communes et l'organisme de formation « les Francas » pour la formation au CPJEPS d'un stagiaire à compter du 27 mars 2023, sous réserve de l'acceptation de son dossier par le centre de formation,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Jeux olympiques 2024

Christine AITA rend compte de la réunion départementale qui a eu lieu cette semaine : Elle confirme la signature du partenariat entre la CCGB et le comité d'organisation des jeux olympiques pour obtention du label officiel.

Elle annonce que la journée du **14 juin** prochain à Saint-Valérien, dédiée au **forum enfance-jeunesse/école de musique/associations sportives et autres-** sera également l'occasion de manifestations autour des JO avec des stands, la présence du président du Conseil départemental et du Comité départemental olympique et sportif de l'Yonne. Il faut maintenant réfléchir très rapidement à la dimension à donner à l'événement.

3.2. Défibrillateurs

Brigitte BERTEIGNE fait le point sur la commande groupée de défibrillateurs ; le choix du prestataire est finalisé et les communes qui avaient fait part de leur volonté de commander vont recevoir rapidement les informations pour confirmer leur demande.

Chaque commune recevra ensuite un devis et une facture individualisés.

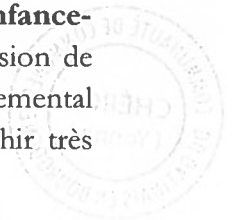
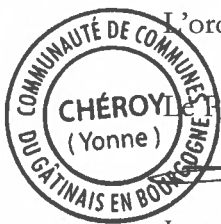
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery

La secrétaire de séance

Christine AITA
Maire de Courtoin



Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

Liste des délibérations examinées

Séance du Bureau communautaire du 17 mars 2023

2023-04-01 **Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 24 février 2023 :**
adoptée à l'unanimité

2023-04-02 **Choix du prestataire pour le site internet :** adoptée à l'unanimité

2023-04-03 **Soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes :**
adoptée avec 2 abstentions (Monique JARRY et Xavier ROSALIE), 2 oppositions (Frédéric
BOURGEOIS et Bruno CHEMIN) et 15 voix pour.

2023-04-04 **Action sociale d'intérêt communautaire : Accueil d'un stagiaire en formation
CPJEPS :** adoptée à l'unanimité

Présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Brigitte BERTEIGNE, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, David ROUSSEL, Monique JARRY, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Xavier ROSALIE, Bruno CHEMIN, Marcel MILACHON, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON.

Date de mise en ligne : 20/03/2023



Le Président

Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery

La secrétaire de séance

Christine AITA
Maire de Courtoin

